



Révision de pension alimentaire suite à une admission dans une me

Par **elfe536784**, le **31/10/2008** à **20:54**

ma fille de 16 ans est admise dans une M.E.C.S à partir du 3/11/08. Cette structure prend tous les frais d'entretien à sa charge. Je verse une pension alimentaire à mon ex-épouse et celle-ci n'aura plus que les frais de cantine scolaire à régler. Pourrai-je demander une révision de pension ? Sachant que ma fille est prise en charge dans cette structure il lui sera alloué une somme d'argent en fonction de son âge pour l'achat de ses vêtements et les loisirs.

Par **Tisuisse**, le **01/11/2008** à **08:10**

Bonjour,rnrnQu'est-ce qu'une M. E. C. S. ,rnrnSi vous pensez qu'une révision de la pension alimentaire est possible, il vous faut saisir le Juge aux affaires familiales. C'est ce dernier qui, au vu des éléments que vous lui apporterez, prendra la décision de modifier, ou non, cette pension alimentaire.

Par **elfe536784**, le **01/11/2008** à **14:12**

une M.E.C.S est une Maison d'Enfants à Caractère Social